

- Bilan de la négociation du volet recherche du contrat quadriennal
- Subvention à 3 congrès : LAMIH - LIMAV - IEMN
- Allocation pour perte d'emploi
- Approbation du compte-rendu du 14 mai 98.

Contrat quadriennal - volet recherche : bilan de la négociation

A la suite des négociations menées avec le ministère, A. Fréville a préparé une note de synthèse de 3 pages, qu'il présente aux conseillers, ces derniers ayant la possibilité de faire part de leurs remarques et suggestions au Vice Président recherche dans les jours suivants, car le texte doit être envoyé très vite au ministère et au CNRS.

Principales observations et propositions du ministère :

- Contractualisation : sont prévues des unités mixtes du CNRS (UMR) pour l'IEMN et le LAMIH. Sont équipés d'accueil le LAMATH, le LIMAV, le LAMAC, le LME, le CRHiCC, le LSC, le CAMELIA et l'IDP. Il est proposé pour le LIMAV que l'équipe informatique soit intégrée au LAMIH et que l'équipe mathématiques appliquées rejoigne une fédération du Nord/Pas-de-Calais où figurerait également le LAMATH. Il est conseillé au LAEE et au CRESLE de s'intégrer dans des structures existantes.

Les crédits (affectés aux laboratoires en fonctionnement, équipement et vacations) augmentent de 6,5% (avant la négociation, l'augmentation était de 0 %, malgré une croissance de 40 % des postes d'enseignants-chercheurs au cours des 4 dernières années).

- Ecole doctorale : malgré un avis initial défavorable, une école doctorale d'université est accréditée et articulée sur les laboratoires et non plus sur les DEA. Les DEA, qui devraient évoluer vers des masters de recherche, vivent probablement leur dernière année d'existence.

- Avis défavorable pour 2 plans pluri-formations (PPF) : NTIC et modélisation du freinage. Avis favorable pour le projet atelier flexible (C.Tahon).

Au total, surfaces de recherche comprises, les crédits recherche augmentent de 14,7 % pour un montant de 5,675 MF.

Au cours du débat qui suit cette présentation, J. Herreras, directeur du CRESLE, déclare préférer attendre un renforcement de son laboratoire, plutôt qu'intégrer des équipes existantes (CAMELIA ou CRHiCC). Mais avec quel financement, s'interroge A. Fréville ? Puis J. Vaillant rappelle que le CRHiCC est une confédération de laboratoires : il aimerait que les sigles des laboratoires qui la composent apparaissent.

Le volet recherche proposé (avec d'éventuelles suggestions) est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.

Présentation de VALDOCTHE

Présentée par R. Frère, cette association créée il y a 3 mois réunit des docteurs et thésards de l'université. Elle a créé son serveur WEB et plusieurs groupes de travail : relations avec les entreprises et club recherche d'emplois avec le SUAOP (L. Bernard) ; annuaire des anciens ; communication et diffusion ; documentation et archives.

J. Vaillant constate que les thésards et docteurs de la faculté des lettres se sentent peu concernés par les objectifs de l'association, très tournée vers les entreprises.

JL. Menet souhaite que VALDOCTHE mette en valeur les possibilités d'emploi offertes aux docteurs (et non pas les problèmes rencontrés) : l'association doit être un outil de valorisation des docteurs ; elle devrait créer l'annuaire des anciens docteurs de l'université.

Subventions aux congrès et colloques

A. Fréville se réjouit de voir que le nombre de manifestations scientifiques à caractère international augmente mais constate que les crédits de soutien pour l'année 98 sont épuisés. Le conseil examine ensuite les propositions d'aide au financement de 3 congrès : deux journées de mathématiques appliquées, en novembre 98 (LIMAV) ; une conférence européenne sur l'erreur humaine, 3 jours en décembre 98 (LAMIH) ; des journées d'études sur l'interaction des ultrasons avec les milieux biologiques (IEMN). Le co-financement du 4ème congrès prévu pour l'an 2 000, sera examiné en 99.

J. Vaillant rappelle que la tradition en lettres et sciences humaines est de demander des droits d'inscription pour les congrès, mais pas pour les colloques qui peuvent être co-financés par les laboratoires. Le conseil ne devrait donc pas retenir comme critère favorisant l'attribution d'un co-financement, l'existence d'un droit d'inscription.

A. Desseaux signale que le ministère des affaires étrangères co-finance les frais de transport de colloques-congrès.

J. Vaillant annonce 4 manifestations de la faculté des lettres sur : l'Allemagne en l'an 2000, le théâtre naturaliste, la poésie et la cantologie : réponse à JM. Delbecq qui souhaite l'annonce de colloques-congrès le plus tôt possible afin de favoriser une vision prospective.

Le conseil approuve, à l'unanimité, les propositions de subventions aux congrès : 5.000 F au LIMAV, 10.000 F au LAMIH, 5.000 F à l'IEMN.

Allocation pour perte d'emploi

A la différence d'associations comme VALUVAL, l'université qui ne cotise pas pour l'instant aux ASSEDIC, doit assurer elle-même le financement des allocations éventuelles pour pertes d'emploi de ses agents non titulaires.

L'université propose de mettre en place une procédure de gestion permettant de mutualiser le risque.

La provision annuelle serait calculée sur l'ensemble des rémunérations versées aux agents contractuels (vacataires administratifs, techniques et personnel d'entretien) ; taux de 2 % sur le secteur enseignement et taux de 4 % sur le secteur recherche.

Les services généraux contribueraient pour l'essentiel à la constitution de la provision, mais l'ensemble des composantes y participerait.

La provision serait calculée en fin d'année au vu des dépenses réelles constatées.

20 % de l'indemnité serait à la charge de la composante, du service ou du laboratoire responsable de l'agent indemnisé. Pour que le dispositif ne facilite en aucun cas le licenciement, le taux serait relevé à hauteur de 50 % (respectivement 100 %) pour la deuxième (respectivement troisième), indemnité versée dans un délai de 3 ans après la première indemnité.

La différence serait imputée sur la provision.

La constitution de la provision sera interrompue lorsque celle-ci atteindra le seuil de 500.000 F.

Il est précisé que les bourses versées aux thésards (par exemple : celles qui sont cofinancées par la Région et une entreprise) n'entrent pas dans ce dispositif, car il ne s'agit pas d'un contrat de travail.

Cette proposition d'allocation pour perte d'emploi est approuvée, à l'unanimité.

Questions diverses

- A. Desseaux revient sur l'évaluation des revues scientifiques et souhaite que la B.U. finance l'acquisition du journal "Citation reports", édité par IS ; périodique d'évaluation de ces revues. Il rappelle aussi sa demande de voir les CSE procéder à cette évaluation.

- Ne pas oublier de proposer le compte-rendu du 19 février à l'approbation des conseillers.

L'examen des demandes de postes est reporté au prochain conseil, la circulaire n'étant pas parue.

Etaient présents :

Collège A : MM. Delebarre, Desmet, Fréville, Millot, Monnoyer De Galland, Starzenski, Vaillant

Collège B : M. Desseaux

Collège C : M. Valdès

Collège E : M. Danjou

Collège F : M. Houvenaghel

Invités : MM. Oudin, Wiart, Willaëys

Ont donné pouvoir : M. Ali Mehmeti à M. Fréville
M. Giusto à M. Vaillant
M. Delbecq à M. Castre de Saint Martin

Excusé : M. Thierry représenté par A. Leriche